

Date de dépôt : 3 mars 2021

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Emmanuel Deonna : Quel soutien social et psychologique aux étudiants confinés pendant la crise du COVID-19 ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 29 janvier 2021, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Selon une étude de l'Université de Genève réalisée avant la pandémie et publiée le 19 janvier citée dans le GHI du 28 janvier 2021, les cours sont susceptibles de creuser les inégalités entre les étudiants des hautes écoles qui ont de la facilité et ceux qui rencontrent des difficultés.

La période d'examens est déjà une source particulière de stress et de difficultés psychologiques pour de nombreux étudiants. A l'heure actuelle, ces difficultés sont aggravées par les craintes liées aux modalités pratiques des examens, en particulier pour ceux qui n'ont pas la maîtrise ou s'inquiètent de la fiabilité des outils informatiques.

Les médias et les organismes chargés de l'accompagnement psychosocial des étudiants relèvent le grand malaise exprimé aujourd'hui par les étudiants qui souffrent du manque de possibilités de socialiser. La solidarité entre étudiants en dehors des cours ainsi que les interactions dans des lieux dédiés disparaissent en raison de l'inaccessibilité des lieux pour se retrouver en raison des mesures sanitaires. Les tea-room, bars, discothèques, centre de loisirs, etc. ne sont notamment plus accessibles.

Le risque de solitude, voire d'isolement et de dépression, touchait déjà certains étudiants dans une grande ville comme Genève avant la pandémie, en particulier pour ceux qui arrivaient dans nos hautes écoles d'autres pays et d'autres cantons.

Aujourd'hui, ce risque prend des proportions réellement alarmantes.

Au vu de ce qui précède, je remercie d'avance le Conseil d'Etat pour les réponses qu'il voudra bien fournir aux questions suivantes :

- 1) *En dehors des aides financières pour ceux qui ont perdu les petits boulots qui leur permettaient de subvenir à leurs besoins, des cours de yoga en ligne et de la ligne de soutien téléphonique, quelles mesures ont été envisagées par le Conseil d'Etat pour soutenir les étudiants des hautes écoles ?***
- 2) *Le Conseil d'Etat va-t-il accroître le soutien accordé aux services spécialisés de l'université chargés d'aider les étudiants en période de COVID-19 ?***
- 3) *L'administration cantonale va-t-elle sensibiliser les associations spécialisées de la société civile compétentes dans le domaine de la formation, de l'insertion et de la santé psychique et les soutenir afin d'agir conjointement en soutien aux étudiants ? Si oui, comment ?***

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat est conscient des difficultés financières, psychologiques ou sociales que traverse actuellement la population estudiantine. A la fin de l'automne 2020 déjà, il a pris la mesure de leur ampleur et a réagi rapidement en demandant et obtenant auprès de la commission des finances du Grand Conseil une indemnité monétaire complémentaire de 1 000 000 francs pour l'Université de Genève. Ce financement est destiné à renforcer, pour l'année académique 2020-2021, le dispositif d'aides financières déjà mis en place par l'Université par le biais de ses fonds propres et de fonds provenant de mécènes ou de fondations privées.

Pour ce qui concerne la vie des étudiant-e-s au sein du campus, le Conseil d'Etat rappelle tout d'abord que l'Université offre de nombreux dispositifs favorisant l'accueil des étudiant-e-s, offrant un soutien pédagogique, proposant des activités sociales, culturelles et sportives, ainsi que des actions de suivi de leur santé, notamment sur le plan psychologique.

Du fait de la pandémie, ces dispositifs ont été grandement renforcés. Ainsi, pour ce qui est des étudiant-e-s les plus fragilisé-e-s dans leur santé psychique ou avec des besoins particuliers, une *hotline psychologique* a été créée en avril 2020 déjà. Un suivi psychologique de 10 entretiens, se déroulant pour leur majorité en présentiel, est également proposé. Certain-e-s étudiant-e-s bénéficient en outre d'aménagements pour leurs études. Pour ce qui est du soutien pédagogique, un nouveau programme, intitulé *Campus Coach* (dans lequel des étudiants avancés offrent un mentorat social à un groupe de

nouveaux étudiants tout au long de l'année), a été créé afin de consolider le dispositif actuel, composé notamment de tutoriels sur l'apprentissage à distance. Quant aux risques de décrochement social des étudiant-e-s, un Bureau social a été créé afin d'offrir un suivi individualisé permettant la résolution de problèmes tels que la recherche de logement d'urgence ou le désendettement. Enfin, pour stimuler l'embauche d'étudiant-e-s pendant la crise, une plateforme offrant des petits jobs ainsi que des prestations facilitant l'insertion professionnelle sont mises gratuitement à la disposition des étudiant-e-s.

En conclusion, s'il relève encore une fois les grands défis auxquels sont confrontés les étudiant-e-s pendant cette pandémie, le Conseil d'Etat note que l'Université de Genève s'est fortement investie afin de les soutenir, en renforçant les moyens d'action de ses services spécialisés, ceux-ci gardant un contact étroit avec leurs partenaires et les acteurs de terrain dans le domaine de la formation, de l'insertion professionnelle et de la santé psychique.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

La présidente :
Anne EMERY-TORRACINTA